



**Décision n°70/2021  
DELEGATION**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 modifié relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment ses articles 14 et 14-1,

Vu le décret du 27 octobre 2021 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris - M. MANTEI (Olivier),

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Délégation est donnée à Julia Mon Cureno, Chargée de gestion, à effet de procéder au nom du Directeur général et dans le cadre des activités propres à l'Orchestre de Paris :

- à la validation dans le système informatique budgétaire et comptable :
  - o de la certification et la constatation des services faits,
  - o des demandes de paiement.

Cette délégation prend effet le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**ARTICLE 2**

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture et sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> novembre 2021



Olivier Mantei

*Original :* Agent Comptable  
*Copie :* Bénéficiaire de la délégation

CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS